



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

OPOSICIÓN AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES DE HACIENDA DEL ESTADO

(CONVOCATORIA RESOLUCIÓN DE 11 DE MARZO DE 2013, BOE DE 21 DE MARZO DE 2013)

6 DE JULIO DE 2013

EJERCICIO DE IDIOMAS

FRANCÉS

**NOTA: LAS RESPUESTAS ERRÓNEAS A LAS PREGUNTAS TIPO TEST NO
RESTAN PUNTOS**



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

1. Elle reste chez elle pour ne pas d'argent.
 - a) dépense
 - b) dépenser
 - c) dépensé
 - d) dépensez

2. Nous travaillons au bureau.....
 - a) habitude.
 - b) l`habitude.
 - c) une habitude.
 - d) d`habitude.

3.ton aide j'ai pu ranger tous les livres.
 - a) Grâce à
 - b) Parce que
 - c) Pour
 - d) De

4. Nous avons l'intention de.....toutes les machines.
 - a) vérifiées
 - b) vérifier
 - c) vérifiés
 - d) vérifié

5. Il m'a dit qu'il.....se débrouiller.
 - a) saurait
 - b) sauras
 - c) sauraient
 - d) sauront

6. C'est l'ingénieur.....je vous ai parlé.
 - a) que
 - b) dont
 - c) qui
 - d) lequel



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

7. Bordeaux ? C'est là.....je vais.
- a) où
 - b) qui
 - c) dont
 - d) donc
8. J'.....quand le téléphone a sonné.
- a) endormait
 - b) étais endormi
 - c) étions endormis
 - d) endormions
9. Jean n'aime pas le poisson mais il en mange.....
- a) partant.
 - b) du tout.
 - c) quand-même.
 - d) jamais.
10. Les solutions proposées laissent beaucoup.....désirer.
- a) de
 - b) à
 - c) en
 - d) que
11. Elle porte un bas sur son visage pour que personne ne la.....
- a) reconnaît.
 - b) reconnaîtra.
 - c) reconnaisse.
 - d) reconnais.
12. Tu veux faire de la peinture ? Oui, je veux.....faire.
- a) la
 - b) en
 - c) le
 - d) y



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

13. Elle s'est toujours.....de très peu de chose.
- a) contente
 - b) contenté
 - c) contentée
 - d) contenter
14. Elle laisse tomber ses études? Oui, elle.....laisse tomber.
- a) le
 - b) en
 - c) les
 - d) la
15. J'ai aperçu des gendarmes.....venaient par ici.
- a) que
 - b) qui
 - c) quels
 - d) dont
16. Je crois qu'il faudra.....longtemps nos amis.
- a) attends
 - b) attend
 - c) attendre
 - d) attendu
17. Vous m'avez parlé de cette situation? Oui je vous.....ai parlé.
- a) l'
 - b) en
 - c) lui
 - d) y
18. Je crois qu'il faut passer.....les champs.
- a) traverser
 - b) travers
 - c) à travers
 - d) traverse



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

19. Ces poires ont déjà été.....

- a) lavé.
- b) lavées.
- c) laver.
- d) lavés.

20.quels prétextes reviendront-ils demain?

- a) De
- b) Sous
- c) Par
- d) À

21. Catherine doit se mettre à.....des cours de piano.

- a) donné
- b) donnée
- c) donner
- d) donnes

22. Je commence à.....quelques kilos.

- a) perdus
- b) perdu
- c) pers
- d) perdre

23. La fenêtre ne ferme pas,le froid pénètre dans la chambre.

- a) alors que
- b) quand-même
- c) de sorte que
- d) pourtant

24. Tes garçons sont.....gentils et drôles!

- a) tellement
- b) tant
- c) autant
- d) plus de



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

25. Arrête de toujours critiquer.....je fais!
- a) dont
 - b) lequel
 - c) ce que
 - d) ce qui
26. Si j'avais eu un moment, je t'.....téléphoné.
- a) avais
 - b) aurai
 - c) aurais
 - d) ai
27. C'est elle qui a mangé la confiture.....je l'ai vue.
- a) à cause de
 - b) donc
 - c) puisque
 - d) grâce à
28.sa richesse, elle se sent seule
- a) Bien que
 - b) Mais
 - c) Pourvu
 - d) Malgré
29. Elle est pour, moi, je suis contre.
- a) de sorte
 - b) sorte que
 - c) par contre
 - d) dont
30. Vous voudriez qu'il s'en.....
- a) allé
 - b) aille
 - c) aient
 - d) aies



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

TRADUCIR EL SIGUIENTE TEXTO

Taxe sur les transactions financières dans le cadre de la coopération renforcée: la Commission fixe les modalités

Les modalités de la taxe sur les transactions financières (TTF) qui sera mise en œuvre dans le cadre de la coopération renforcée ont été définies dans une proposition adoptée aujourd'hui par la Commission. Comme l'ont demandé les onze États membres qui appliqueront cette taxe, la proposition de directive reprend le champ d'application et les objectifs de la proposition initiale de TTF présentée par la Commission en septembre 2011. L'approche consistant à taxer toutes les transactions ayant un lien avec la zone où s'appliquera la TTF (la «zone TTF») est maintenue, de même que les taux de 0,1 % pour les actions et les obligations et de 0,01 % pour les produits dérivés.

Une fois mise en œuvre par les onze États membres, cette taxe sur les transactions financières devrait générer des recettes de l'ordre de 30 à 35 milliards € par an.

La proposition de TTF adoptée aujourd'hui présente certaines modifications limitées par rapport à la proposition initiale, dues au fait que la taxe sera appliquée sur un territoire géographique plus restreint que celui prévu à la base. Ces modifications visent essentiellement à assurer la clarté juridique et à renforcer les dispositions en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les abus.

«Avec la proposition présentée aujourd'hui, tous les éléments sont en place pour concrétiser une taxe commune sur les transactions financières au sein de l'Union», a déclaré M. Algirdas Šemeta, membre de la Commission chargé de la fiscalité. «La proposition sur la table est sans conteste équitable et techniquement solide; la taxe permettra de renforcer notre marché unique et de modérer les comportements irresponsables de certains opérateurs de marché. Onze États membres ont appelé de leurs vœux cette proposition, de manière à pouvoir avancer sur ce dossier dans le cadre d'une coopération renforcée. J'invite à présent ces mêmes États membres à poursuivre leur entreprise avec ambition et à montrer la voie pour adopter et concrétiser la première TTF régionale au monde.»

La proposition adoptée aujourd'hui fait suite à l'accord intervenu le mois dernier entre les ministres des finances de l'Union pour permettre aux onze États membres concernés de mettre en œuvre une TTF dans le cadre de la coopération renforcée.

La TTF répond à trois grands objectifs. Tout d'abord, elle renforcera le marché unique en réduisant le nombre d'approches nationales divergentes en matière de taxation des transactions financières. Ensuite, elle permettra de faire en sorte que le secteur financier contribue de manière équitable et substantielle aux recettes publiques. Enfin, elle soutiendra les mesures de régulation visant à inciter le secteur financier à pratiquer des activités plus responsables, orientées vers l'économie réelle.



Agencia Tributaria

TRIBUNAL PRUEBAS SELECTIVAS
AL CUERPO SUPERIOR DE INSPECTORES
DE HACIENDA DEL ESTADO

Comme dans la proposition initiale, la TTF reposera sur des taux faibles et une large assiette et prévoira des garde-fous contre la délocalisation du secteur financier. Comme auparavant, le «principe de résidence» s'appliquera, ce qui signifie que la taxe sera due si l'une des parties à la transaction est établie dans un État membre participant, indépendamment de l'endroit où la transaction a lieu. Ce sera le cas que l'établissement financier participant à la transaction soit lui-même établi dans la zone TTF ou qu'il agisse pour le compte d'une partie établie dans cette zone.

Comme garantie supplémentaire contre le contournement de la taxe, la proposition présentée aujourd'hui ajoute également le «principe du lieu d'émission». Selon ce principe, les instruments financiers émis dans les onze États membres seront imposés lorsqu'ils sont négociés, même si ceux qui les négocient ne sont pas établis dans la zone TTF. Par ailleurs, des dispositions anti-abus explicites sont désormais prévues.

Comme dans la proposition initiale, la TTF ne s'appliquera pas aux activités financières courantes des citoyens et des entreprises (par exemple les prêts, les paiements, les assurances, les dépôts, etc.), afin de protéger l'économie réelle. Elle ne s'appliquera pas non plus aux activités traditionnelles des banques d'investissement dans le contexte des levées de capitaux ni aux transactions financières effectuées dans le cadre d'opérations de restructuration.

La proposition isole également les activités de refinancement, la politique monétaire et la gestion de la dette publique. Par conséquent, les transactions avec les banques centrales et la BCE, avec le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilité, ainsi qu'avec l'Union européenne, seront exonérées de la taxe.